

SARIA
Société par Actions Simplifiée
au capital de 42.000.000 €
24, rue Martre – 92110 CLICHY
552 002 255 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 MAI 2023**

CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

...

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de 17.234.474,01 €, en totalité au compte de « report à nouveau ».

...



Arnaud BECARD
Président

SARIA
Société par Actions Simplifiée
au capital de 42.000.000 €
24, rue Martre – 92110 CLICHY
552 002 255 RCS NANTERRE

Comptes annuels
du 01.01.2022 au 31.12.2022

Copie certifiée conforme



Arnaud BECARD
Président

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 24 RUE MARTRE 92110 CLICHY-LA-GARENNE		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 5 5 2 0 0 2 2 5 5 0 0 6 7 7		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31122022	N-1 31122021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 969 907	5 717 797	252 109	310 091
		Fonds commercial (1)	AH	AI	17 819 645	17 819 645		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	71 574	71 574		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	48 896 405	27 538 635	21 357 770	22 624 890
		Constructions	AP	AQ	109 923 337	78 838 538	31 084 799	35 028 956
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 025 518	855 698	169 819	258 885
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 503 842	1 933 253	570 588	714 591
		Immobilisations en cours	AV	AW	1 222 943		1 222 943	1 371 950
		Avances et acomptes	AX	AY	7 000		7 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	107 663 835	25 391 773	82 272 061	80 615 481
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	85 295	85 295		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	216 565		216 565	216 565
TOTAL (II)		BJ	BK	295 405 872	158 252 213	137 153 658	141 141 412	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	724 926	91 165	633 760	793 224
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				1 876 720
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	128 286		128 286	2 134 697
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	21 453 616	499 951	20 953 664	15 552 282
		Autres créances (3)	BZ	CA	69 687 768	9 829 037	59 858 730	60 233 061
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	4 105 652		4 105 652	2 654 198
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	753 687		753 687	605 191
TOTAL (III)		CJ	CK	96 853 936	10 420 154	86 433 782	83 849 374	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					80 202	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	392 259 809	168 672 368	223 587 440	225 070 989	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SARIA				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 42 000 000)			DA	42 000 000	42 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 200 000	4 200 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	19 256 265	(10 808 033)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	17 234 474	30 064 299
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	87 478	150 396
	TOTAL (I)			DL	82 778 218	65 606 662
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	2 745 139	3 195 139
	Provisions pour charges			DQ	13 343 042	14 951 838
	TOTAL (III)			DR	16 088 181	18 146 977
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	20 000 000	50 000 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	113 691	315 468
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	7 849 642	10 035 075
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		1 503
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	23 402 116	22 049 545
	Dettes fiscales et sociales			DY	4 150 754	7 133 521
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	253 924	701 693
	Autres dettes			EA	68 940 222	51 070 999
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	10 688	9 542
TOTAL (IV)			EC	124 721 040	141 317 349	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	223 587 440	225 070 989	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	124 721 040
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	16 492 285	FB	75 582 780	FC	92 075 066	67 199 032	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	34 409 653	FH	483 641	FI	34 893 295	52 287 803	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	50 901 939	FK	76 066 422	FL	126 968 361	119 486 836	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN		19 751		
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 095 014	398 799		
	Autres produits (1) (11)				FQ	5 962 282	61 314		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	135 025 658	119 966 701
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	93 828 543	68 897 356	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 945 018	(1 955 551)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 818 407	1 901 810	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	14 654 493	24 721 334	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 525 128	1 896 897	
	Salaires et traitements*					FY	6 601 961	10 934 657	
	Charges sociales (10)					FZ	3 027 408	5 038 468	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	6 318 880	6 429 563	
						GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	236 392	134 033	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		536 266	
	Autres charges (12)					GE	2 117 702	272 880	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	134 073 936	118 807 716
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	951 722	1 158 984
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	13 945 982	30 806 331	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	747 456	462 357	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	600 000	1 574 480	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	15 293 438	32 843 168
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	462 397	5 637 440	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	788 888	890 535	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	1 251 285	6 527 975
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	14 042 152	26 315 192	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	14 993 875	27 474 177	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS SARIA**Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	13 850		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	282 776		74 092
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	520 862		1 151 373
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	817 488		1 225 466
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	63		29
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	788 499		341 065
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	7 944		540 614
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	796 507		881 709
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	20 981		343 756
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	(45 451)		34 986
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(2 174 166)		(2 281 352)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	151 136 585		154 035 335
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	133 902 111		123 971 035
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	17 234 474		30 064 299
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	HY			
	produits de locations immobilières	IG			
	(3) Dont	HP			
	- Crédit-bail mobilier *	HQ			
	- Crédit-bail immobilier	IH			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IJ	747 456		462 357
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IK	92 054		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	HX			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	RC			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RD			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	A1	368 028		93 642
	(9) Dont transferts de charges	A2			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A3			
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5	A4			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A6			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A7			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A8			
	facultatives A6	obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
joindre en annexe) :					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Penalites, amendes fiscales		63			
Autres charges ex s/op gestion					
Valeurs compta immo incorporel		9 182			
Valeurs compta immo corporelle		745 457			
Valeurs compta immo financiere		32 000			
		Exercice N			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS SARIA										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	23 611 235	KE		KF	263 472	
CORPORELLES	Terrains					KG	48 836 276	KH		KI	301 896	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	78 111 248	KK		KL	308 487	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	1 208 664	KN		KO	164 726	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	31 682 057	KQ		KR	289 939
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	1 179 242	KT		KU	10 269
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 524	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	975 365	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 035 750	LC		LD	177 014	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	1 371 950	LI		LJ	882 455	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	7 000	
	TOTAL III					LN	165 402 078	LO		LP	2 141 789	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	106 007 255	8V		8W	1 688 580
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	301 861	1U		1V			
TOTAL IV					1Q	106 309 116	1R		1S	1 688 580		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	295 322 430	0H		0J	4 093 841		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		4				
				1	2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	13 580	LW	23 861 127	IX			
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	241 766	LY	48 896 405	LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	1 361 039	MB	77 058 695	MC			
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME	1 373 390	MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS	MG	480 745	MH	31 491 251	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	163 993	MK	1 025 518	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU	MM		MN	1 524	MO		
		Matériel de transport			IV	MP	589 651	MQ	385 714	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW	MS	96 161	MT	2 116 604	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		1 031 461	MY	MZ		NA	1 222 943	NB			
	Avances et acomptes			NC	ND		NE	7 000	NF			
TOTAL III		1 031 461	IV	NG	2 933 357	NH	163 579 048	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	0U		M7		0W			
	Autres participations			I0	0X	32 000	0Y	107 663 835	0Z			
	Autres titres immobilisés			1I	2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			1Z	2E		2F	301 861	2G			
	TOTAL IV			1J	NJ	32 000	NK	107 965 696	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1 031 461	1K	0K	2 978 937	0L	295 405 872	0M				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SARIA</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE	3 956 949	RF		RI		RJ	3 956 949		
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 481 498	PF	318 871	PG	10 997	PH	5 789 372		
TOTAL I		RK	9 438 448	RM	318 871	RN	10 997	RO	9 746 321		
Terrains		PI	26 205 070	PJ	1 455 242	PK	127 992	PL	27 532 320		
Constructions	Sur sol propre	PM	53 162 582	PN	2 860 910	PO	1 105 831	PQ	54 917 662		
	Sur sol d'autrui	PR	567 414	PS	125 840	PT		PU	693 254		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	22 067 556	PW	1 273 620	PX	253 463	PY	23 087 713		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	920 355	QA	42 991	QB	107 648	QC	855 698		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	1 524	QE		QF		QG	1 524		
	Matériel de transport	QH	857 801	QI	56 757	QJ	543 994	QK	370 564		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 429 711	QM	184 647	QN	75 251	QO	1 539 108		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	105 212 017	QV	6 000 010	QW	2 214 181	QX	108 997 846		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QY	114 650 465	QZ	6 318 881	QA	2 225 179	QB	118 744 167		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	3 083	T5	T6	32 249	T7	(29 165)			
Autres immobilisations corporelles	U1	U2		U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	4 860	V7	V8	38 612	W1	(33 752)			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	7 944	X4	X5	70 862	X6	(62 918)			
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	7 944	NR	NS	70 862	NU	(62 918)			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	7 944	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	70 862	Total général non ventilé (NW-NY)				
							NZ	(62 918)			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SARIANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	150 396	TM	7 944	TN	70 862	TO	87 478		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z	150 396	TS	7 944	TT	70 862	TU	87 478		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	674 000	4B		4C	450 000	4D	224 000		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 937 819	4Y		4Z	1 507 261	5A	430 558		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	15 535 158	5W	82 006	5X	183 541	5Y	15 433 623		
	TOTAL II	5Z	18 146 977	TV	82 006	TW	2 140 802	TX	16 088 181		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	13 862 695	6B		6C		6D	13 862 695	
		– corporelles	6E	190 786	6F	12 719	6G	35 225	6H	168 280	
		– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		– titres de participation	9U	25 391 773	9V		9W		9X	25 391 773	
		– autres immobilisations financières (1)*	Ø6	85 295	Ø7		Ø8		Ø9	85 295	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	91 165	6R		6S	91 165		
	Sur comptes clients	6T	355 683	6U	145 227	6V	959	6W	499 951		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	9 966 640	6Y	462 397	6Z	600 000	7A	9 829 037		
	TOTAL III	7B	49 852 876	TY	711 508	TZ	636 184	UA	49 928 200		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises		7C	68 150 250	UB	801 458	UC	2 847 848	UD	66 103 860
			– d'exploitation		UE	236 392	UF	1 726 985			
			– financières		UG	462 397	UH	600 000			
			– exceptionnelles		UJ	7 944	UK	520 862			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I									10		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP	85 295	UR	85 295	US				
		Autres immobilisations financières	UT	216 565	UV	104 065	UW	112 500			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	933		933					
		Autres créances clients	UX	21 452 683		21 452 683					
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	2 677		2 677					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	17 650		17 650					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 878 440		1 878 440					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 274 068		3 274 068					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	81 309		81 309					
		Groupe et associés (2)	VC	61 469 167		61 469 167					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 964 455		2 964 455					
		Charges constatées d'avance	VS	753 687		753 687					
	TOTAUX			VT	92 196 933	VU	92 084 433	VV	112 500		
	RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z	20 000 000		20 000 000					
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	113 691		113 691				
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	7 849 642		7 849 642					
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	23 402 116		23 402 116					
		Personnel et comptes rattachés	8C	1 490 026		1 490 026					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	1 221 422		1 221 422					
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 322 718		1 322 718					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	116 587		116 587					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	253 924		253 924					
		Groupe et associés (2)	VI	45 347 395		45 347 395					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	23 592 826		23 592 826					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L	10 688		10 688					
TOTAUX			VY	124 721 040	VZ	124 721 040					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 802 188	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	35 000 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	17 234 474	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB		
	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	112 344			
	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	37 986			
	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	WI		1 032 784		XX	1 032 847			
	WJ		63		XZ				
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)						XW		
Amendes et pénalités									
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *									
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	(2 174 166)		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN		
							WO		
							XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	13 046	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	16 256 532		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	3 349 579		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A	205 138		WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB		
							I6		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						WZ		
	Majoration d'amortissement*						XA	13 740 843	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	1 551		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	1 551	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA			Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB			Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC			Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
TOTAL II						XH	17 091 973		
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI			
bénéfice (I moins II)									
déficit (II moins I)						XJ	835 441		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	835 441		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SARIA				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	526 387	ZW 873 147
Provisions pour risques et charges *					
Provision pour indemnités de fin de carrière			8X		8Y 1 406 432
Provision pour risque Personnel			8Z		9A 426 000
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
Provision pour dépréciation des comptes courant SARVAL - RHONE CUIR			9D		9E 600 000
Provision pour dépréciation des comptes courant STANVEN SAS SAS			9F	462 397	9G
Provision pour dépréciation des titres STANVEN SN SAS			9H		9J
Charges à payer					
Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)			9K	44 000	9L 44 000
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	1 032 784	YO 3 349 579
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SARIA										Néant ☐						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(10 808 033)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB										
					{ - Autres réserves	ZD										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	30 064 299		Dividendes	ZE										
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	0F	19 256 265		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		19 256 265								
										TOTAL II	ZH		19 256 265			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS										
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance					VT	7 546 462	18 643 077								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	1 268 632	996 925								
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	336 360	87 210								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	2 024 491	1 381 872								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					VV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	3 478 546	3 612 247								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	14 654 493	24 721 334								
						YW	60 583	202 868								
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					9Z	1 464 545	1 694 029								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		YX	1 525 128	1 896 897								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YY	10 916 855	13 084 709								
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YZ	22 357 881	20 339 891								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations															
DIVERS	- Montant brut des salaires *					0B										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	2.21 %	1.17 %								
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(343 280)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL							
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO							
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	5 5 2 0 0 2 2 5 5 0 0 6 7 7								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SARIA</u>						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA

Néant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^②.^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①		Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ^④	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ^⑥
		À 19 % ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ^③			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SARIA</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS SARIA**Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01.01.2022 et clos le : 31.12.2022 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	112.50
Dont apprentis	YF	12.00
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	126 968 361
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	10 117
TOTAL 1	OX	126 978 478

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	5 962 282
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	5 962 282

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	97 895 361
Variation négative des stocks	OQ	1 945 018
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	13 137 449
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 117 702
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	5 091 252
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	120 186 784

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	12 753 977
-----------------------------	------------------------------------	-----------	-------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	12 753 977
---	-----------	-------------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

5 5 2 0 0 2 2 5 5 0 0 6 7 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS SARIA

ADRESSE (voie)

24 RUE MARTRE

CODE POSTAL

92110

VILLE

CLICHY - LA - GARENNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

5 5 2 0 0 2 2 5 5 0 0 6 7 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS SARIA

ADRESSE (voie)

24 RUE MARTRE

CODE POSTAL

92110

VILLE

CLICHY-LA-GARENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SARIA
Société par actions simplifiée
au capital de 42 000 000 €
24 rue Martre 92110 CLICHY
552 002 255 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSOCIEE UNIQUE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chère associée,

Nous vous rendons compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous vous proposons également de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance arrivé à échéance.

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont présentés conformément au Plan Comptable Général et n'ont pas fait l'objet d'un changement de méthode depuis le dernier exercice.

I. Activité de la société

. Activité principale de la société

Nous rappelons que SARIA est un groupe industriel intervenant dans la collecte, le traitement et la valorisation des coproduits animaux et matières organiques. Ainsi plusieurs activités sont exercées, dont les activités C1-C2, les activités C3¹ (C3 carné sec et humide, poisson) et les activités bio-déchets (matières organiques et huiles alimentaires usagées).

. Situation et résultat de la société au cours de l'exercice écoulé :

L'exercice écoulé a été marqué par :

1. Le Groupe

¹ Le règlement européen (CE) n°1069/2009 classe les sous-produits animaux en trois catégories sur la base de leur risque potentiel pour la santé humaine et animale et l'environnement.

Les matières de la catégorie 1 (dites C1) : Elles présentent un risque important pour la santé publique et doivent être collectées, transportées et identifiées sans retard et sont pour l'essentiel valorisées en biodiesel, en combustible ou éliminées par incinération, co-incinération ou par mise en décharge après transformation et marquage.

Les matières de la catégorie 2 (dites C2) : Elles comprennent les sous-produits animaux présentant un risque moins important pour la santé publique (risque sanitaire classique tel que véhiculé par les animaux trouvés morts en élevage, produits d'origine animale contenant des résidus de médicaments vétérinaires par exemple). Ces produits sont valorisés en vue de certaines utilisations autres que l'alimentation des animaux (engrais organiques, conversion en biogaz, compostage...), y compris sans transformation comme dans le cas du lisier, qui peut être appliqué dans les sols si le contexte sanitaire ne s'y oppose pas. A défaut, ils sont éliminés par incinération, co-incinération ou enfouissement après transformation et marquage.

Les matières de la catégorie 3 (dites C3) : Elles présentent un faible risque sanitaire pour la santé animale ou la santé publique et sont les seules qui peuvent être valorisées en alimentation animale.

Une nouvelle organisation « 3 divisions 1 groupe », a été mise en place en cours d'année 2021, se traduisant, pour le périmètre français de SARIA, par la répartition des activités en deux branches :

- Sinova (dénommée initialement : Petfood & Feed),
- Organics2Power : Secanim et Refood.

(la 3^{ème} division : « Food and Pharma » n'étant pas représentée sur le périmètre français de SARIA)

En janvier 2022, les entités de management dédiées à chaque division ont été mises en activité, suite à des opérations de cession d'actifs provenant de SARIA.

L'année 2022 a été globalement marquée par des résultats positifs. Le premier semestre a été marqué par le maintien de prix de vente élevés, sur la lignée de 2021, eux même portés par une hausse du coût des matières premières. Le second semestre a été plus inégal selon les périmètres avec des variations de prix de vente à la baisse sur les graisses C1/C2.

a. Les activités C1/C2

On peut noter sur l'année 2022 :

- Des chiffres d'affaires de l'activité en légère baisse. ;
- Une baisse des résultats assez nets des sociétés SECANIM BRETAGNE, SECANIM CENTRE et SECANIM SUD-EST ;

b. Les activités C3

On peut noter sur l'année 2022 :

- Concernant les filiales de l'activité « wet petfood » : des chiffres d'affaires stables et, sur la quasi-totalité des entités, des résultats nets en hausse ;
- Concernant les filiales de l'activité volaille : des chiffres d'affaires stables par rapport à l'exercice précédent et, sur la quasi-totalité des entités, une augmentation importante des résultats nets (à l'exception notable de STANVEN SN),
- Concernant les filiales de l'activité porc : un chiffre d'affaires stable et une augmentation significative du résultat net ;
- Concernant les filiales de l'activité poisson : une stabilité du chiffre d'affaires et une augmentation importante du résultat net.

c. Activité bio-déchets

On peut noter sur l'année 2022 :

- Des chiffres d'affaires en baisse ;
- Une activité toujours en perte ;
- Le lancement d'une réorganisation commerciale pour mutualiser les activités "huile alimentaire usagée » et « matière organique » ;
- Le rachat par SARIA de la totalité des actions de la société BIOGASYL.

2. La société SARIA SAS

Le 28 janvier 2022,

- SARIA a cédé son activité associée à l'équipe PETFOOD & FEED à sa filiale PETFOOD & FEED MANAGEMENT (renommée SINOVA MANAGEMENT en juillet 2022) ;
- SARIA a également cédé son activité associée à l'équipe cette fois ORGANICS2POWER à sa filiale ORGANICS2POWER MANAGEMENT.

A effet du 1^{er} février 2022, Monsieur Jean-François CURE a été nommé membre du directoire, en remplacement de Madame Nathalie PIERRE, démissionnaire.

Le 8 mars 2022, les mandats de membre du directoire, de président du directoire et de président de la société, de Monsieur Arnaud BECARD ont été renouvelés, pour une période prenant fin le 31 mars 2024.

Le 12 mai 2022, un avenant au contrat d'emprunt obligataire conclu le 28 avril 2017 portant en particulier sur :

- la prorogation de la date de remboursement de l'emprunt au 15 mai 2023 avec la possibilité d'une nouvelle prorogation d'une année supplémentaire sur demande écrite de la Société entre le 1^{er} janvier 2023 et au 15 avril 2023 ;
- le remboursement anticipé d'un montant de 30.000.000 euros, correspondant à 30.000.000 obligations le 30 juin 2022 au plus tard,

a été approuvé par l'associé unique puis signé par le Président.

A compter du 1^{er} octobre 2022, Xavier DEFAYE a été nommé au directoire en qualité de nouveau membre.

Le capital de la filiale SARVAL-RHONE CUIRS a été augmenté en juin 2022 pour passer de 200.000 euros à 400.000 euros.

La filiale AIRAS 13 a changé de dénomination en septembre 2022, pour GERLICHER, afin d'anticiper sa mise en activité, prévue 1^{er} semestre 2023.

La société SARIEC, détenue à 50 % par SARIA, a été liquidée en octobre 2022.

Les sociétés AIRAS 14, ARIAS 15 et AIRAS 16 ont été constituées en support de tout projet futur (la 1^{ère} en février 2022 et les 2^{ème} et 3^{ème} en décembre 2022).

Pour finir, suite à une opération de rachat de titres en décembre 2022, SARIA détient désormais 100 % du capital de sa filiale BIOGASYL.

II. Principaux indicateurs financiers de l'exercice 2022

1. Le sous palier de consolidation France

Le chiffre d'affaires du sous palier de consolidation France s'élève à 451 millions d'euros, en hausse de 14,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net s'élève quant à lui à 9,5 millions d'euros, en baisse de 41,1%, principalement expliquée par un tassement des prix de vente de produits finis conjugué à une stabilisation des prix de l'énergie à un niveau élevé.

L'EBITDA (résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations) qui s'établit à 43,1 millions d'euros, est en baisse de 33 %. Ces résultats quoiqu'en baisse restent bons, compte tenu de la conjoncture (énergie, inflation, marché de l'emploi tendu...).

2. La société Saria SAS

Les principaux indicateurs financiers de l'exercice 2022 sont les suivants :

	2022 (montants exprimés en K€)	2021	Evolution (%)
Chiffre d'affaires	126 968	119 487	+ 6,26
Résultat d'exploitation	952	1 159	-17,86
Résultat courant avant Impôt	14 994	27 474	-45,43
Résultat exceptionnel	21	344	-93,90
Impôt sur les bénéfices	2 174	2 281	-4,70
Résultat net	17 234	30 064	-42,68

III. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

L'année 2022 a été marquée par un tassement des résultats en raison du contexte économique : prix de l'énergie très élevé, inflation globale des coûts de productions et des approvisionnements divers, tassement des prix de vente.

La concurrence reste toujours très forte sur l'ensemble de nos gisements, que ce soit dans les filières viandes, poisson, huiles alimentaires usagées ou bio-déchets.

Une enquête par l'Autorité de la concurrence sur les conditions de cessions et d'acquisitions de fonds de commerce en 2015 est en cours. Dans ce cadre, l'autorité de la concurrence a adressé à la société une notification de griefs en avril 2022. La société a contesté formellement cette notification dans les délais impartis. Cette procédure n'a pas connu de nouvelles évolutions depuis. A ce stade une enquête est en cours et aucun rapport n'a été établi par l'Autorité.

Aucun élément ne justifie donc la constatation dans les comptes d'une provision.

Dans le cadre du renouvellement des contrats ATM en 2022, un différend est né entre certaines sociétés du Groupe SARIA et l'un des titulaires historiques du marché des ATM, dont la société est par ailleurs actionnaire au global à hauteur de 50 % (participations directes et indirectes par le biais de ses filiales). Ce différend porte sur la contestation par ce partenaire de sa perte du marché ATM sur certains départements, au profit du Groupe SARIA.

Plusieurs actions judiciaires sont en cours, dont une action indemnitaire engagée par ce tiers contre plusieurs sociétés du Groupe SARIA ; celle-ci étant infondée et juridiquement très critiquable, aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

IV. Activités de recherche et de développement

L'entreprise accentue ses efforts de recherche pour une meilleure valorisation des matières premières collectées, afin de rester compétitive et de garantir sa pérennité au regard des besoins de collecte et transformation des coproduits d'abattoirs et plus largement des déchets organiques de l'ensemble de la filière agroalimentaire.

Toutefois, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de cette rubrique spécifique dans le bilan.

V. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous serons particulièrement attentifs, d'une part, aux événements géopolitiques et de marché de nature à impacter nos coûts énergétiques et les prix de vente de nos matières, et d'autre part, aux évolutions structurelles de nos marchés et au positionnement de la concurrence.

VI. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 8 mars 2023, le projet de traité de fusion portant sur l'absorption de REFOOD BIOGAZ par BIONERVAL HAUTS-DE-FRANCE a été signé.

VII. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons, en annexe des présents, les informations suivantes :

- pour les fournisseurs de la société, le nombre et le montant total (hors taxe ou toutes taxes comprises) des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats (hors taxe ou toutes taxes comprises) de l'exercice ;
- pour les clients de la société, le nombre et le montant total (hors taxe ou toutes taxes comprises) des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires (hors taxe ou toutes taxes comprises) de l'exercice.

VIII. Filiales et participations

a. Prises de participation significative ou prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a acquis des participations dans les sociétés suivantes :

- BIOGASYL SAS : 1.870 actions, cédées par la société SUEZ ORGANIQUE, à l'effet du 20 décembre 2022 ;
- BIOGASYL SAS : 935 actions, cédées par la société CAVAC DEVELOPPEMENT, à l'effet du 23 décembre 2022 ;

b. Cession de participations au cours de l'exercice écoulé

Néant.

c. Activité des filiales et sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2022, les filiales et participations de SARIA se répartissent dans les secteurs d'activité suivants :

- Collecte et/ou valorisation des matières C1 et C2 : SECANIM BRETAGNE, SECANIM CENTRE, SECANIM SUD-EST, SOPA, ESTENER ;
- Collecte et valorisation des matières C3 : SARVAL OUEST, SARVAL EST, SARVAL-RHÔNE CUIRS, BIOCEVAL, MAGGY, SONEFA, ALVA, GIE DE L'ORBIQUET ;
- Petfood : KERVALIS, SOVAPAAC, KERVALIS ARMOR, GELTRAN, STANVEN SN ;
- Bio-déchets : REFOOD SERVICE, REFOOD BIOGAZ, BIOGASYL, VALDIS, BIONERVAL HAUTS-DE-FRANCE, GERLICHER ;
- Management : ORGANICS2POWER MANAGEMENT, SINOVA MANAGEMENT (ex. PETFOOD & FEED MANAGEMENT) ;
- Sociétés sans activité : METALG, AIRAS 14, AIRAS 15, AIRAS 16.

Le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes annuels.

. Mention des succursales existantes

Néant.

X. Montant des prêts à moins de trois ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des relations économiques le justifiant

Néant.

XI. Présentation des comptes et affectation du résultat

Les comptes annuels de notre Société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les comptes annuels de l'exercice 2022 se soldent par un bénéfice d'un montant de 17.234.474,01 euros, que nous vous proposons d'affecter intégralement au compte « Report à nouveau », qui sera ainsi porté de 19.256.265,94 euros à 36.490.739,95 euros.

X. Rappel des dividendes distribués

Au titre des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées :

- le 3 mai 2019, une distribution exceptionnelle de 10.000.000 euros a été effectuée par prélèvements sur le comptes « report à nouveau » ;
- le 1^{er} octobre 2020, une distribution exceptionnelle de 25.000.000 euros, par prélèvement sur le compte « report à nouveau », a été décidée par l'associée unique (cette distribution a été réalisée en deux paiements distincts : i) 10.000.000 euros en octobre 2020, ii) 15.000.000 euros en janvier 2021).

Ces distributions n'étaient pas été éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du C.G.I.

XI. Dépenses somptuaires

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux associés, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts à hauteur de 112.344 euros.

XI. Actionnariat

Le capital social est détenu à 100 % par SARIA INTERNATIONAL GmbH, dont le siège est situé à Selm (Allemagne).

XII. Renouvellement du mandat des membres du conseil de surveillance

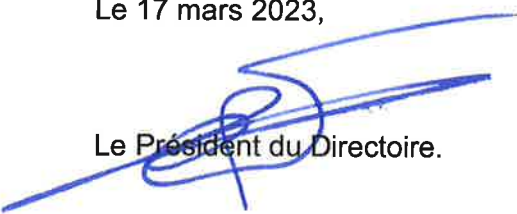
Les mandats des membres du conseil de surveillance, de :

- M. Nicolas ROTTMANN,
- M. Tim SCHWENCKE,
- M. le Docteur Peter HILL

arrivent à échéance à l'issue des décisions approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Nous vous proposons donc de renouveler leur mandat conformément à l'article 13 des statuts, à savoir pour une durée expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du quatrième exercice suivant le début du mandat, l'exercice au cours duquel commence le mandat n'étant pas pris en compte, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 à tenir en 2028.

Le commissaire aux comptes relate l'accomplissement de sa mission dans son rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fait à Clichy,
Le 17 mars 2023,


Le Président du Directoire.

Annexe – Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 - SARIA

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de Commerce)*

Article D.441-6 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441-6 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées						206						1 911	
Montant total des factures concernées TTC		32 164	16 059	10 865	31 971	91 060		1 865 987	619 939	3 000	814 161	3 303 087	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0.02%	0.01 %	0.01 %	0.02 %	0.07 %							
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								1.47%	0.50%	0.00%	0.59%	2.56%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - articles L.441-10 et suivants du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							Délais contractuels : X						
Délais légaux :							Délais légaux :						

SARIA SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique
SARIA SAS
24 rue Martre
92110 CLICHY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SARIA SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les titres de participation et les créances rattachées sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Cyrille Barreau



SARIA SAS

24 rue Martre

92110 CLICHY-LA-GARENNE

Comptes Annuels

Au : 31 décembre 2022

SOMMAIRE

Comptes annuels

Bilan - Actif	2
Bilan - Passif	3
Compte de résultat	4

Annexes

Faits Majeurs de l'Exercice	6
Règles et méthodes comptables	8

Informations sur Bilan et Résultat

Actif immobilisé	12
Amortissements	13
Provisions et dépréciations	14
Créances et dettes	15
Eléments concernant les entreprises liées	16
Produits à recevoir	17
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	20
Composition du capital social	21
Variation des capitaux propres	22
Charges et produits exceptionnels	23
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	24

Engagements Financiers, Autres Informations

Engagements hors Bilan	25
Effectif moyen	26
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	27
Accroissements & Allégements	28
Filiales et participations	29
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	30
Ventilation du chiffre d'affaires	31

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 969 908	5 717 798	252 110	310 091
Fonds commercial	17 819 645	17 819 645		
Autres immobilisations incorporelles	71 575	71 575		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	48 896 406	27 538 635	21 357 770	22 624 891
Constructions	109 923 338	78 838 538	31 084 799	35 028 956
Installations techniques, matériel, outillage	1 025 519	855 699	169 820	258 886
Autres immobilisations corporelles	2 503 843	1 933 254	570 589	714 591
Immobilisations en cours	1 222 944		1 222 944	1 371 950
Avances et acomptes	7 000		7 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	107 663 835	25 391 774	82 272 061	80 615 481
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	85 296	85 296		
Autres immobilisations financières	216 566		216 566	216 566
ACTIF IMMOBILISE	295 405 872	158 252 214	137 153 659	141 141 412
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	724 926	91 166	633 760	793 224
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				1 876 720
Avances et acomptes versés sur commandes	128 286		128 286	2 134 697
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	21 453 617	499 952	20 953 665	15 552 282
Autres créances	69 687 768	9 829 037	59 858 731	60 233 061
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	4 105 652		4 105 652	2 654 199
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	753 688		753 688	605 192
ACTIF CIRCULANT	96 853 937	10 420 155	86 433 782	83 849 375
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				80 203
TOTAL GENERAL	392 259 809	168 672 368	223 587 441	225 070 990

Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 42 000 000)	42 000 000	42 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	4 200 000	4 200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	19 256 266	-10 808 034
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	17 234 474	30 064 300
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	87 479	150 397
CAPITAUX PROPRES	82 778 218	65 606 663
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 745 140	3 195 140
Provisions pour charges	13 343 042	14 951 838
PROVISIONS	16 088 182	18 146 978
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	20 000 000	50 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	113 691	315 469
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	7 849 643	10 035 075
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 504
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 402 117	22 049 546
Dettes fiscales et sociales	4 150 755	7 133 521
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	253 925	701 693
Autres dettes	68 940 222	51 070 999
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	10 689	9 543
DETTES	124 721 041	141 317 350
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	223 587 441	225 070 990

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	16 492 286	75 582 781	92 075 067	67 199 033
Production vendue de biens				
Production vendue de services	34 409 653	483 642	34 893 295	52 287 804
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	50 901 939	76 066 422	126 968 362	119 486 836
Production stockée				
Production immobilisée				19 751
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 095 014	398 799
Autres produits			5 962 283	61 315
PRODUITS D'EXPLOITATION			135 025 659	119 966 701
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			93 828 543	68 897 357
Variation de stock (marchandises)			1 945 018	-1 955 552
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			3 818 407	1 901 810
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			14 654 493	24 721 334
Impôts, taxes et versements assimilés			1 525 128	1 896 897
Salaires et traitements			6 601 962	10 934 657
Charges sociales			3 027 409	5 038 468
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 318 880	6 429 564
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			236 393	134 034
Dotations aux provisions				536 266
Autres charges			2 117 703	272 881
CHARGES D'EXPLOITATION			134 073 937	118 807 716
RESULTAT D'EXPLOITATION			951 722	1 158 985
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			13 945 982	30 806 331
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			747 456	462 357
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			600 000	1 574 480
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			15 293 438	32 843 168
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			462 397	5 637 440
Intérêts et charges assimilées			788 888	890 536
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 251 285	6 527 976
RESULTAT FINANCIER			14 042 153	26 315 192
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			14 993 875	27 474 177

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 850	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	282 777	74 093
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	520 862	1 151 374
PRODUITS EXCEPTIONNELS	817 489	1 225 466
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	64	29
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	788 499	341 066
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	7 944	540 615
CHARGES EXCEPTIONNELLES	796 507	881 709
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 982	343 757
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-45 451	34 986
Impôts sur les bénéfices	-2 174 166	-2 281 352
TOTAL DES PRODUITS	151 136 586	154 035 335
TOTAL DES CHARGES	133 902 112	123 971 036
BENEFICE OU PERTE	17 234 474	30 064 300

Faits Majeurs de l'Exercice

Nous rappelons que SARIA est un groupe industriel intervenant dans la collecte, le traitement et la valorisation des coproduits animaux et matières organiques. La société a plusieurs activités, dont les activités C1-C2, les activités C3 (C3 carné sec et humide, poisson) et les activités bio-déchets (collecte et valorisation de matières organiques et huiles alimentaires usagées).

Situation et résultat de la société au cours de l'exercice écoulé :

L'exercice écoulé a été marqué par :

1. Le Groupe

Une nouvelle organisation « 3 divisions 1 groupe », a été mise en place en cours d'année 2021, se traduisant, pour le périmètre français de SARIA, par la répartition des activités en deux branches (la 3ème division : « Food and Pharma » n'étant pas représentée sur le périmètre français de SARIA) :

- Sinova (dénommée initialement : Petfood & Feed),
- Organics2Power : Secanim et Refood.

En janvier 2022, les entités de management dédiées à chaque division ont été mises en activité, suite à des opérations de cession d'actifs provenant de SARIA.

L'année 2022 a été globalement marquée par des résultats positifs. Le premier semestre a été marqué par le maintien de prix de vente élevés, sur la lignée de 2021, eux même portés par une hausse du coût des matières premières. Le second semestre a été plus inégal selon les périmètres avec des variations de prix de vente à la baisse sur les graisses C1/C2.

a. Les activités C1/C2

On peut noter sur l'année 2022 :

- Des chiffres d'affaires de l'activité en légère baisse. ;
- Une baisse des résultats assez nets des sociétés SECANIM BRETAGNE, SECANIM CENTRE et SECANIM SUD-EST ;

b. Les activités C3

On peut noter sur l'année 2022 :

- Concernant les filiales de l'activité « wet petfood » : des chiffres d'affaires stables et, sur la quasi-totalité des entités, des résultats nets en hausse ;
- Concernant les filiales de l'activité volaille : des chiffres d'affaires stables par rapport à l'exercice précédent et, sur la quasi-totalité des entités, une augmentation importante des résultats nets (à l'exception notable de STANVEN SN),
- Concernant les filiales de l'activité porc : un chiffre d'affaires stable et une augmentation significative du résultat net ;
- Concernant les filiales de l'activité poisson : une stabilité du chiffre d'affaires et une augmentation importante du résultat net.

c. Activité bio-déchets

On peut noter sur l'année 2022 :

- Des chiffres d'affaires en baisse ;
- Une activité toujours en perte ;
- Le lancement d'une réorganisation commerciale pour mutualiser les activités "huile alimentaire usagée" et « matière organique » ;
- Le rachat par SARIA de la totalité des actions de la société BIOGASYL.

2. La société SARIA SAS

Faits Majeurs de l'Exercice

Le 28 janvier 2022,

- SARIA a cédé son activité associée à l'équipe PETFOOD & FEED à sa filiale PETFOOD & FEED MANAGEMENT (renommée SINOVA MANAGEMENT en juillet 2022) ;
- SARIA a également cédé son activité associée à l'équipe cette fois ORGANICS2POWER à sa filiale ORGANICS2POWER MANAGEMENT (voir détail des effectifs moyens en annexe).

A effet du 1^{er} février 2022, Monsieur Jean-François CURE a été nommé membre du directoire, en remplacement de Madame Nathalie PIERRE, démissionnaire.

Le 8 mars 2022, les mandats de membre du directoire, de président du directoire et de président de la société, de Monsieur Arnaud BECARD ont été renouvelés, pour une période prenant fin le 31 mars 2024.

Le 12 mai 2022, un avenant au contrat d'emprunt obligataire conclu le 28 avril 2017 portant en particulier sur :

- la prorogation de la date de remboursement de l'emprunt au 15 mai 2023 avec la possibilité d'une nouvelle prorogation d'une année supplémentaire sur demande écrite de la Société entre le 1^{er} janvier 2023 et au 15 avril 2023 ;
- le remboursement anticipé d'un montant de 30.000.000 euros, correspondant à 30.000.000 obligations le 30 juin 2022 au plus tard,

a été approuvé par l'associé unique puis signé par le Président.

A compter du 1^{er} octobre 2022, Xavier DEFAYE a été nommé au directoire en qualité de nouveau membre.

Le capital de la filiale SARVAL-RHONE CUIRS a été augmenté en juin 2022 pour passer de 200.000 euros à 400.000 euros. La filiale AIRAS 13 a changé de dénomination en septembre 2022, pour GERLICHER, afin d'anticiper sa mise en activité, prévue 1^{er} semestre 2023.

La société SARIEC, détenue à 50 % par SARIA, a été liquidée en octobre 2022.

Les sociétés AIRAS 14, ARIAS 15 et AIRAS 16 ont été constituées en support de tout projet futur (la 1^{ère} en février 2022 et les 2^{ème} et 3^{ème} en décembre 2022).

Pour finir, suite à une opération de rachat de titres en décembre 2022, SARIA détient désormais 100 % du capital de sa filiale BIOGASYL.

Le déclenchement du conflit entre l'Ukraine et la Russie à compter du 24 février 2022 aura, du fait de ses impacts géopolitiques et économiques mondiaux, d'inévitables conséquences sur notre activité. La société, n'ayant pas d'activité dans cette zone géographique, n'est pas directement concernée mais constate à ce jour, que les conséquences de cette crise portent sur une augmentation importante des prix de l'énergie et des effets de l'inflation. Les effets de la hausse des prix de l'énergie sont contenus, au moins en partie et pour l'année en cours, du fait de contrats de couverture anticipés.

Nous serons particulièrement attentifs, d'une part, aux événements géopolitiques et de marché de nature à impacter nos coûts énergétiques et les prix de vente de nos matières, et d'autre part, aux évolutions structurelles de nos marchés et au positionnement de la concurrence.

Une enquête par l'Autorité de la concurrence sur les conditions de cessions et d'acquisitions de fonds de commerce en 2015 est en cours. Dans ce cadre, l'autorité de la concurrence a adressé à la société une notification de griefs en avril 2022. La société a contesté formellement cette notification dans les délais impartis. Cette procédure n'a pas connu de nouvelles évolutions depuis. A ce stade une enquête est en cours et aucun rapport n'a été établi par l'Autorité. Aucun élément ne justifie donc la constatation dans les comptes d'une provision.

Dans le cadre du renouvellement des contrats ATM en 2022, un différend est né entre certaines sociétés du Groupe SARIA et l'un des titulaires historiques du marché des ATM, dont la société est par ailleurs actionnaire à hauteur de 40 %. Ce différend porte sur la contestation par ce partenaire de sa perte du marché ATM sur certains départements, au profit du Groupe SARIA. Plusieurs actions judiciaires sont en cours, dont une action indemnitaire engagée par ce tiers contre plusieurs sociétés du Groupe SARIA. Au vu de l'état d'avancement des procédures en cours et de l'évaluation des risques par la direction, aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31/12/2022.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 8 mars 2023, le projet de traité de fusion portant sur l'absorption de REFOOD BIOGAZ par BIONERVAL HAUTS-DE-FRANCE a été signé. En avril 2023, le contrat d'emprunt obligataire conclu le 28 avril 2017 a été prorogé.

Règles et méthodes comptables

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 17 mars 2023 par le Président.

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont présentés conformément aux prescriptions du PCG et selon la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices ont été respectés.

Aucune des conventions utilisées n'est apparue impropre à donner une image fidèle du patrimoine et des résultats de la société.

Immobilisations Incorporelles, Fonds Commerciaux

Les fonds commerciaux figurant au bilan sont des fonds acquis ou des fonds reçus lors des opérations de fusions.

Lors de l'acquisition de brevets ou de fonds commerciaux non protégés, ceux-ci font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de cinq ans. S'agissant des fonds commerciaux issus de fusions, ils sont généralement dépréciés sur une période de quinze ans. Ces fonds commerciaux sont amortis ou dépréciés en totalité.

Immobilisations corporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations sont enregistrées soit à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, soit à leur valeur d'apport, soit à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise. Ces coûts comprennent la valeur des immobilisations en question ainsi que les coûts accessoires d'achat et les prestations d'ingénierie liées à la mise en place et au suivi des projets.

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation effective des biens, suivant le mode linéaire. Un amortissement dérogatoire est constaté pour la différence avec l'amortissement fiscal.

Les durées d'amortissements retenues pour les autres catégories d'immobilisations sont les suivantes:

*	Constructions	====>	Linéaires de 15 à 20 ans
*	Coûts de démantèlement	====>	Linéaires de 10 à 20 ans
*	Agencements	====>	Linéaires sur 10 ans
*	Matériel Roulant	====>	Linéaires de 4 à 5 ans
*	Autres	====>	Linéaires de 2 à 10 ans

Par ailleurs, s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture, la société procède à un test de dépréciation, elle compare ainsi la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle qui est la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) et de la valeur d'usage (calculée d'après les flux de trésorerie).

Elle constate le cas échéant la dépréciation correspondante.

Immobilisations Financières

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition. À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation et les créances rattachées, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. L'approche par l'actif net comptable ainsi que l'approche de prévision de flux de trésorerie opérationnelles (DCF) a été retenue pour estimer la valeur d'utilité. Une

analyse est réalisée afin de vérifier que tous

Règles et méthodes comptables

les risques sont bien reflétés au niveau des comptes des sociétés dont les titres sont détenus (dépréciations de leurs actifs, provisions...).

Amortissement dérogatoire

En complément, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées d'amortissement fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

Stocks

Les marchandises, les matières premières et les matières consommables sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les produits fabriqués sont valorisés à un coût moyen estimé par la direction et toujours inférieur au prix de vente.

Les stocks de matériel et de consommables sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Des facteurs de détérioration et d'obsolescence sont notamment pris en compte pour l'estimation de la valeur recouvrable.

Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Des dépréciations sont comptabilisées pour tenir compte du risque de non-recouvrement éventuel.

Il existe deux types de dépréciations clients : (1) - les dépréciations individuelles liées à un risque spécifique (2) - les dépréciations statistiques en fonction de l'ancienneté de la créance : entre 6 mois et 1 an de retard la créance est dépréciée à 50%. Au delà de 1 an, la créance est dépréciée à 100%

Disponibilités

Les disponibilités sont évalués à leur valeur nominale.

Honoraires CAC

Le montant des honoraires CAC s'élève à 52 K€ au titre de l'année 2022.

Ecarts de conversion et couverture du risque de change

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères ont fait l'objet d'une actualisation au 31 décembre 2022, conformément aux règles en vigueur.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur valeur de souscription.

Les premières entrées sont les premières cédées.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon raisonnable.

Les indemnités de départ en retraite ainsi que les gratifications versées à l'occasion des remises de médailles du travail, calculées suivant des méthodes statistiques, ont été constatées en provisions pour charges.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées –Projected Unit Credit method » avec répartition des droits au prorata des droits au terme. Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :- la rémunération actuelle, - une réévaluation annuelle de 2,2%,- une actualisation au taux de 3,40 % - un taux d'inflation de 2,6% - un taux de charges sociales patronales de 43%.

Pour faire face à ses obligations environnementales, notre société a constaté dans ces comptes, une provision pour coûts de démantèlement des sites classés.

Le calcul de cette provision se base sur la valeur brute des immobilisations susceptibles d'être démantelées. A la suite d'études statistiques sur les coûts de démantèlement nous avons retenu un taux de 9,66%.

Règles et méthodes comptables

Le montant de cette provisions mise à jour en 2022 s'élève à 12 912 k€ à la clôture de l'exercice.

Provisions réglementées

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Exemption de consolidation

Conformément à l'article 357-2 de la loi du 24 Juillet 1966 et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée, en tant que mère de sous groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet,

* Ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social ne se sont opposés à cette exemption ;

* La société est sous le contrôle d'une entreprise RETHMANN SE & CO. KG - Werner Stasse 95 - 59379 SELM qui inclut, selon la méthode de l'intégration globale, les comptes individuels de la société dans ses états financiers consolidés. En outre, sont respectivement intégrés globalement ou mis en équivalence par la société RETHMANN SE & CO. KG, les comptes individuels des entreprises contrôlées par la société ou sur lesquelles elle exerce une influence notable ;

* Les comptes consolidés sont certifiés et mis à la disposition des actionnaires de la société, en même temps que ses comptes individuels (et autres documents) avant l'assemblée générale devant les approuver.

Le montant des transferts de charge d'exploitation s'élève à 369 K€ au titre de l'année 2022.

FISCALITE

Intégration fiscale

La société SARIA S.A.S. est mère du groupe d'intégration fiscale.

Le résultat fiscal des filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale est déterminé comme si elles étaient imposées séparément, et, de ce fait elles versent à SARIA S.A.S. les acomptes, le solde d'impôt sur les sociétés et les contributions additionnelles comme si s n'appartenaient pas à ce périmètre d'intégration fiscale.

Il s'en suit notamment que le déficit fiscal subi au cours d'un exercice, est reportable dans les conditions de droit commun, et viendra s'imputer sur le bénéfice fiscal dégagé pendant les exercices futurs.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, la société intégrante sera seule redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura éventuellement à acquitter.

La société présente un résultat fiscal de - 343 281€ pour l'exercice 2022.

Règles et méthodes comptables

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

La société n'a conclu aucune convention tombant sous l'obligation de mention dans l'annexe prévue par les articles R. 123-197-1 et R. 123-198 du Code de commerce.

Actif immobilisé

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 611 235		263 472
Terrains	48 836 276		301 896
Dont composants			
Constructions sur sol propre	78 111 248		308 487
Constructions sur sol d'autrui	1 208 664		164 726
Const. Install. générales, agenc., aménag.	31 682 057		289 940
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 179 243		10 270
Installations générales, agenc., aménag.	1 524		
Matériel de transport	975 365		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 035 750		177 015
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 371 950		882 455
Avances et acomptes			7 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	165 402 079		2 141 789
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	106 007 255		1 688 580
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	301 861		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	106 309 116		1 688 580
TOTAL GENERAL	295 322 430		4 093 841

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		13 580	23 861 128	
Terrains		241 767	48 896 406	
Constructions sur sol propre		1 361 039	77 058 696	
Constructions sur sol d'autrui			1 373 391	
Constructions, installations générales, agenc.		480 746	31 491 251	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		163 994	1 025 519	
Installations générales, agencements divers			1 524	
Matériel de transport		589 651	385 714	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		96 161	2 116 604	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	1 031 462		1 222 944	
Avances et acomptes			7 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 031 462	2 933 358	163 579 048	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		32 000	107 663 835	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			301 861	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		32 000	107 965 696	
TOTAL GENERAL	1 031 462	2 978 938	295 405 872	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial	3 956 949			3 956 949
Autres immobilisations incorporelles	5 481 499	318 871	10 998	5 789 373
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 438 448	318 871	10 998	9 746 322
Terrains	26 205 070	1 455 243	127 992	27 532 320
Constructions sur sol propre	53 162 583	2 860 911	1 105 832	54 917 662
Constructions sur sol d'autrui	567 415	125 840		693 255
Constructions installations générales, agenc., aménag.	22 067 557	1 273 620	253 463	23 087 713
Installations techniques, matériel et outillage industriels	920 356	42 991	107 649	855 699
Installations générales, agenc. et aménag. divers	1 524			1 524
Matériel de transport	857 801	56 758	543 995	370 564
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 429 711	184 648	75 251	1 539 108
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 212 018	6 000 010	2 214 182	108 997 846
TOTAL GENERAL	114 650 466	6 318 881	2 225 179	118 744 168

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis. Fonds Cial Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.		3 083			32 249		-29 166
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau		4 861			38 613		-33 752
Embal récup.							
CORPOREL.		7 944			70 862		-62 918
Acquis. titre							
TOTAL		7 944			70 862		-62 918

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	150 397	7 944	70 862	87 479
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	150 397	7 944	70 862	87 479
Provisions pour litiges	674 000		450 000	224 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	1 937 819		1 507 261	430 558
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	15 535 159	82 006	183 541	15 433 624
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	18 146 978	82 006	2 140 802	16 088 182
Dépréciations immobilisations incorporelles	13 862 696			13 862 696
Dépréciations immobilisations corporelles	190 787	12 719	35 225	168 280
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	25 391 774			25 391 774
Dépréciations autres immobilis. financières	85 296			85 296
Dépréciations stocks et en cours		91 166		91 166
Dépréciations comptes clients	355 684	145 227	959	499 952
Autres dépréciations	9 966 640	462 397	600 000	9 829 037
DEPRECIATIONS	49 852 876	711 509	636 184	49 928 200
TOTAL GENERAL	68 150 250	801 459	2 847 849	66 103 860
Dotations et reprises d'exploitation		236 393	1 726 985	
Dotations et reprises financières		462 397	600 000	
Dotations et reprises exceptionnelles		7 944	520 862	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	85 296	85 296	
Autres immobilisations financières	216 566	104 066	112 500
Clients douteux ou litigieux	933	933	
Autres créances clients	21 452 683	21 452 683	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 677	2 677	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	17 651	17 651	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 878 440	1 878 440	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	3 274 068	3 274 068	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	81 309	81 309	
Groupe et associés	61 469 168	61 469 168	
Débiteurs divers	2 964 455	2 964 455	
Charges constatées d'avance	753 688	753 688	
TOTAL GENERAL	92 196 934	92 084 434	112 500

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	20 000 000	20 000 000		
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	113 691	113 691		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	7 849 643	7 849 643		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 402 117	23 402 117		
Personnel et comptes rattachés	1 490 026	1 490 026		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 221 422	1 221 422		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 322 719	1 322 719		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	116 587	116 587		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	253 925	253 925		
Groupe et associés	45 347 395	45 347 395		
Autres dettes	23 592 827	23 592 827		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	10 689	10 689		
TOTAL GENERAL	124 721 041	124 721 041		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 802 189			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 000 000			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Eléments concernant les entreprises liées

Rubriques	Montant en K.E.
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	
Avances & acomptes	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	
Avances & acomptes	-
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	
Participations (montant BRUT)	104 580
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
<u>AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</u>	
<u>CREANCES</u>	
Créances clients & comptes rattachés	13 712
Autres créances	63 404
Capital souscrit, appelé non versé	-
<u>DETTES</u>	
Emprunts obligataires	20 000
Emprunts & dettes financières divers	5 000
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	-
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	19 441
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	1
Autres dettes	33 795
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	
Intérêts & charges assimilées	732
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	
Produits de participations	12 545
Produits des créances	-
Intérêts	747

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418101	Clients factures a etablr fra	35 846,04	35 846,04	
418102	Clients factures a etablr fra	10 978 076,96	2 817 544,26	8 160 532,70
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		11 013 923,00	2 853 390,30	8 160 532,70
AUTRES CREANCES				
408106	Frs fa a recevoir cee interco	35 735,23		35 735,23
409801	Frs avoirs a recevoir tiers	109 213,31	62 424,00	46 789,31
428700	Personnel - autres dettes		360,00	-360,00
438650	Taxe d'apprentissage	6 987,09		6 987,09
438671	Prov Formation Professionnalis	175,45		175,45
438710	Indemnites journalieres S.S.	10 488,03	14 265,35	-3 777,32
438720	Indemnites Mutuelle a recevoir		-35 160,22	35 160,22
448610	CVAE	81 309,00		81 309,00
TOTAL AUTRES CREANCES		243 908,11	41 889,13	202 018,98
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		11 257 831,11	2 895 279,43	8 362 551,68

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168176	Emprunt SARIA SE & CO. KG	5 000 000,00	10 000 000,00	-5 000 000,00
168882	Interets courus aut emprunts i	12 378,81		12 378,81
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		5 012 378,81	10 000 000,00	-4 987 621,19
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
408101	Frs fa a recevoir france tiers	2 104 384,74	1 921 514,64	182 870,10
408102	Frs fa a recevoir france inter		15 511,65	-15 511,65
408106	Frs fa a recevoir cee interco		50 377,06	-50 377,06
408201	Frs fa a recevoir achats franc	604 429,95	366 016,58	238 413,37
TOTAL DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH		2 708 814,69	2 353 419,93	355 394,76
DETTE SUR IMMOBILISATIONS				
408401	Frs fa a recevoir immo france		359 793,60	-359 793,60
TOTAL DETTE SUR IMMOBILISATIONS			359 793,60	-359 793,60
AUTRES DETTES				
448700	Etat - Produits a recevoir	145,00	270,00	-125,00
468700	Produits a recevoir	25,00	41 641,00	-41 616,00
468710	Assurances sinistre a recevoir	22 906,21	260 525,44	-237 619,23
TOTAL AUTRES DETTES		23 076,21	302 436,44	-279 360,23
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
428200	Provision congés payés	571 614,36	1 012 475,15	-440 860,79
428210	Provision Compte Epargne Temps	162 476,99	111 764,96	50 712,03
428260	Provision prime précarité CDD	20 480,05	10 351,85	10 128,20
428400	Provision participation	33 540,76		33 540,76
428410	Provision intéressement	797,91		797,91
428470	Provision intéressement		55 392,00	-55 392,00
428600	Personnel - Autres dettes	579 711,46	1 029 509,50	-449 798,04
428610	Provision treizième mois	1 653,76		1 653,76
428630	Provision prime de vacances	2 001,16	1 831,97	169,19
428680	Provision heures supplémentaires	35 771,52	19 344,66	16 426,86
438200	Prov charges s/congés payés	224 928,31	516 979,55	-292 051,24
438210	Prov charges s/Compte Epargne	81 736,79	55 790,54	25 946,25
438260	Prov charges s/prime précarité	10 385,06	5 239,16	5 145,90
438600	Autres charges à payer	287 913,00	424 398,68	-136 485,68
438610	Prov charges s/treizième mois	620,85		620,85
438630	Prov charges s/prime vacances	3 171,78	2 114,79	1 056,99
438640	Taxe effort de construction	28 779,14	46 417,51	-17 638,37
438650	Taxe d'apprentissage		16 493,45	-16 493,45
438660	Médecine du travail	31 147,83	18 678,82	12 469,01
438663	Contribution Sociale de Soli	43 998,96	43 999,74	-0,78
438671	Prov Formation Professionnalis		25 564,69	-25 564,69
438680	Prov charges s/heures supplémentaires	17 993,75	13 533,92	4 459,83
448600	Etat - Charges à payer	8 757,00	8 757,00	
448610	CVAE		109 474,00	-109 474,00
448615	CFE / CET		3 751,00	-3 751,00

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
448620	Taxes foncieres	46 451,95	46 377,95	74,00
448645	Taxe sur les vehicules des soc	17 556,08	30 907,82	-13 351,74
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		2 211 488,47	3 609 148,71	-1 397 660,24
TOTAL CHARGES A PAYER		9 955 758,18	16 624 798,68	-6 669 040,50

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges constatees d'avance	753 687,58	605 191,83	148 495,75
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		753 687,58	605 191,83	148 495,75
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	Produits constates d'avance	-10 688,78	-9 542,77	-1 146,01
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-10 688,78	-9 542,77	-1 146,01

Composition du capital social

Catégories de titres	à la cloture de l'exercice	Nombre de titres		Valeur nominale
		créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	21 000 000	-	-	2,00

Le capital s'élève à 42.000.000,00 €uros.

Les actions sont toutes entièrement libérées et à droit de vote simple.

Il n'existe pas de part bénéficiaire.

La société SARIA SE & Co. KG - Wernerstrasse 95 - 59379 SELM, filiale du groupe RETHMANN, détient 100 % du capital.

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres au 31 décembre 2021		65 606 662
Variations en cours d'exercice		
<u>Report A Nouveau</u>		
Affectation résultat 2021	30 064 300	
		30 064 300
<u>Subventions d'Investissement</u>		
Subventions inscrites à Résultat	-	
		-
<u>Résultats</u>		
Affectation résultat 2021	- 30 064 300	
Résultat au 31 decembre 2022	17 234 474	
		- 12 829 826
<u>Provisions Réglementées</u>		
Dotations amortissements Dérogatoires	7 944	
Reprises amortissements Dérogatoires	- 70 862	
		- 62 918
Situation à la clôture de l'exercice		
Capitaux propres au 31 decembre 2022		82 778 218

Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Penalites, amendes fiscales	64	671200
Valeurs compta immo incorporel	9 182	675100
Valeurs compta immo corporelle	745 458	675200
Valeurs compta immo financiere	32 000	675600
Valeurs compta actif demantele	1 859	675800
Dot aux amort derogatoires	7 944	687250
TOTAL	796 507	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Degrevement d'impots	181	771700
Autres prdts ex s/op gestion	13 669	771800
Prdts cessions immo corporelle	71 822	775201
Prdts cessions immo corporelle	200 341	775202
Prdts cessions immo financiere	10 319	775600
Pdts exceptionnels divers	294	778800
Rep s/amort derogatoires	70 862	787250
Rep s/prov chges except	450 000	787500
TOTAL	817 489	

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Le poste d'IS est composé des éléments suivants

Répartition		Impôt dû/(économie)
Résultat courant avant impôt	14 993 875	
+Résultat exceptionnel	20 981	
-Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement	2 174 166	(2 174 166)
-participation des salariés	45 451	
-Impôts sur les bénéfices		-
Total -		2 174 166

Engagements hors Bilan

Rubriques	Montant en K.E.
<u>CAUTIONS RECUES</u> Cautions bancaires reçues des fournisseurs	1 141
<u>CAUTIONS DONNEES</u> NEANT	
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u> Bail de Clichy Contrats de location de matériel	2 797 975
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u> - Quotas de CO2 QUANTITE ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE EN GARANTIE DE PRÊTS Caution solidaire de Saria Bio Industries AG & CO.	-

Effectif moyen

Effectifs	Effectif moyen	
	2022	2021
Agent de maîtrise	43	50
Cadre	54	100
Employé	19	15
Ouvrier		
TOTAL	115	165

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
RETHMANN SE & CO. KG - Selm WERNER STRASSE 95 - 59379 SELM	SE & CO. KG	90 000 000	100,00 %
CONSOLIDATION PAR LA METHODE DE L'INTEGRATION GLOBALE			
Nom et siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés (PCG art. 833-2/9, 833-2/10 et 833-2/11) :			
Le groupe dont l'entreprise fait partie en tant qu'entreprise filiale est la société RETHMANN SE & Co. KG, dont le siège social est situé à Werner Straße 95 59379 Selm - Allemagne.			
Le lieu où des copies des états financiers consolidés visés ci-avant peuvent être obtenues est le siège social de la société RETHMANN SE & Co. KG.			

Accroissements & Allègements

de la dette future d'impôt *

Rubriques	Montant
<u>IMPÔT DU SUR</u>	
Provisions réglementées	
Amortissements dérogatoires	22 596
Total accroissements	25 043
<u>IMPÔT PAYE D'AVANCE SUR</u>	
Provisions pour Indemnité Fin de Carrière	92 173
Contribution sociale de solidarité	11 365
Congés payés	-
Déficits fiscaux	3 339 573
Suramortissement	401
Total allègements	3 443 511
Evolution de la situation fiscale différée latente	(3 418 469)

* la société, pour déterminer ses impôts différés, utilise le taux de droit commun à 25,83 %.

Filiales et participations

Dénomination	Numéro de SIREN	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffres d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice/Perte) du dernier exercice clos
					Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS											
FILIALES (plus de 50%)											
SOVAPAAC SAS	401 987 581	3 420 000	2 539 096	100.00%	4 401 832	4 401 832	1 807 468	-	-	10 287 204	(536 136)
SECANIM SUD-EST SAS	403 264 641	4 919 670	23 549 051	100.00%	13 173 065	13 173 065	226 530	-	-	79 553 067	4 548 500
SECANIM CENTRE SAS	403 264 161	2 951 805	14 629 786	100.00%	7 089 409	7 089 409	3 797 389	-	-	53 154 991	2 352 866
BIONERVAL HAUTS DE FRANCE SAS	449 628 098	1 376 908	(748 933)	100,00%	1 509 463	1 509 463	3 860 000	-	-	3 140 819	(352 287)
REFOOD BIOGAZ SAS	479 939 209	3 937 000	(3 316 016)	100.00%	8 195 390	8 195 390	7 462 832	-	-	7 616 865	(1 344 916)
BIOGASYL SAS	492 607 338	187 000	3 576 598	100,00%	5 865 712	5 865 712	-	-	241 445	1 774 841	467 001
VALDIS SAS	479 940 553	3 242 100	5 360 634	62.53%	2 027 294	2 027 294	885 100	-	-	4 808 297	323 874
REFOOD SERVICE SAS	418 933 495	4 200 000	(7 357 484)	100.00%	4 200 000	4 200 000	11 653 552	-	-	47 542 122	(7 383 517)
STANVEN SN SAS	444 575 856	7 537 000	(4 951 304)	100.00%	15 417 000	-	4 559 604	-	-	20 887	1 122 429
KERVALIS SAS	403 264 252	4 246 821	6 345 288	100.00%	5 443 528	5 443 528	9 288 991	-	1 838 185	52 369 010	(1 280 240)
SARVAL OUEST SAS	403 264 450	2 019 998	(13 011 712)	100.00%	5 868 485	-	12 745 899	-	-	37 139 892	480 537
SECANIM BRETAGNE SAS	403 264 757	3 000 895	16 418 266	100.00%	7 372 976	7 372 976	-	-	7 972 766	51 936 308	6 363 628
BIOCEVAL SAS	403 264 898	3 450 000	9 479 496	100.00%	4 588 879	4 588 879	-	-	1 011 711	26 559 539	4 623 175
MAGGY SAS	344 618 624	80 154	4 103 673	50.08%	1 830 453	1 830 453	2 013 500	-	-	13 068 734	1 771 246
GELTRAN	348 955 543	153 000	2 104 668	51.00%	77 749	77 749	1 822 000	-	-	15 181 570	(137 728)
KERVALIS ARMOR SAS	384 153 862	3 050 000	5 642 811	100.00%	13 712 974	10 680 195	-	-	1 481 260	33 378 728	1 343 049
ORGANICS2POWER SAS	840 959 431	50 000	31 386	100.00%	55 000	55 000	881 000	-	-	20 959 599	(94 276)
SINOVA SAS	851 005 975	50 000	(274 205)	100.00%	50 000	50 000	948 000	-	-	16 673 865	(318 759)
SARVAL - RHONE CUIRS SAS	411 586 431	400 000	1 052 433	100.00%	3 593 342	2 522 480	19 520	-	-	5 884 845	719 717
METALG SAS	514 346 394	50 000	33 836	100.00%	67 500	67 500	-	-	-	-	(1 499)
GERLICHER SAS	910 435 874	10 000	7 061	100.00%	10 000	10 000	-	-	-	-	(2 938)
AIRAS 14 SAS	910 436 021	10 000	7 625	100.00%	10 000	10 000	-	-	-	-	(2 375)
AIRAS 15 SAS	910 436 021	10 000	-	100.00%	10 000	10 000	-	-	-	-	-
AIRAS 16 SAS	910 436 018	10 000	-	100.00%	10 000	10 000	-	-	-	-	-
PARTICIPATIONS (de 10% à 50%)											
SOPA (chiffres 2022 non communiqués à date)	312 540 958	-	-	40.00%	153 648	153 648	-	-	-	-	-
ESTENER SAS (Chiffres 2022 non communiqués à date)	450 036 967	-	-	33.34%	2 902 238	2 902 238	-	-	1 400 271	-	-
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS											
Autres filiales françaises					27 899	-					
				Totaux	107 663 835	82 246 811	61 971 385				

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			17 234 474
Impôt sur les bénéfices			-2 174 166
RESULTAT AVANT IMPOT			15 060 308
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	7 944	70 862	-62 918
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	7 944	70 862	-62 918
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			14 997 390

Ventilation du chiffre d'affaires

[illegible]